DÉCISION DE LA COMMISSION

du 12 décembre 1983

modifiant la décision 83/122/CEE relative à l'octroi d'un concours financier dans le cadre des mesures particulières d'intérêt communautaire relevant de la stratégie énergétique

(Le texte en langue allemande est le seul faisant foi.)

(84/7/CEE)

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu le règlement (CEE) n° 625/83 du Conseil, du 15 mars 1983, instituant des mesures particulières d'intérêt communautaire relevant de la stratégie énergétique (1), et notamment ses articles 1er et 4,

considérant qu'un montant supplémentaire de 62 484 600 Écus doit être attribué, à titre d'assistance financière, pour les projets et mesures présentés par la république fédérale d'Allemagne dans le cadre de la décision 83/122/CEE de la Commission (2) ;

considérant que les conditions mentionnées dans le règlement (CEE) n° 625/83 pour l'octroi d'un concours financier sont remplies ;

considérant que la présente décision est conforme à l'avis du comité mentionné à l'article 7 dudit règlement,

A ARRÊTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION :

Article premier

La décision 83/122/CEE est modifiée comme suit :

1. À l'article 1er, le montant de 210 millions d'Écus est remplacé par le montant de 272 484 600 Écus.
2. Le tableau annexé à ladite décision est remplacé par le tableau annexé à la présente décision.

Article 2

La république fédérale d'Allemagne est destinataire de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 12 décembre 1983.

Par la Commission
Étienne DAVIGNON
Vice-président

(1) JO n° L 73 du 19. 3. 1983, p. 8.
(2) JO n° L 82 du 29. 3. 1983, p. 23.

ANNEXE

Numéro du projet	Nom du projet	Type du projet	Dépenses publiques prévues en 1983 [en millions d'Écus (1)]	% du soutien communautaire par rapport à (4)	Autres financements communautaires 1983		Financements communautaires [total par rapport à (4)] %	Soutien conformément au règlement (CEE) n° 625/83 (en millions d'Écus)
					Subventions % par rapport à (4)	Prêts % par rapport à (4)		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5) (2)	(6) (2)		(7) (2)	(8)
1	Solar Village SV3	Village solaire	2,29	—	—	—	—	—
2	« Rohrreaktor » Salzgitter	Liquéfaction de charbon	8,42	65,0	—	—	65,0	5,47
3	VEW — KUV	Gazéification de charbon	9,92	65,0	—	—	65,0	6,45
4	MKW Volklingen	Centrale au charbon avec lit fluidisé	4,31	59,9	—	—	59,9	2,58
5	Régime charbon à coke	Aide à la production	232,89	54,7	—	—	54,7	127,4981
6	SNR 300 Kalkar	Surgénérateur	152,24	25,0	—	—	25,0	38,06
7	THTR-300 Schmehausen	Réacteur Thorium à haute température	143,19	60,0	—	—	60,0	85,9165
8	Mines EBV charbon à coke	Rationalisation de la production	31,35	—	2,0	62,0	64,0	—
9	Chauffage université Aachen	Lit fluidisé sous pression (installation pilote)	5,39	64,9	—	—	64,9	3,50
10	Rheinbraun	Hydrogéno-gazéification du lignite en lit fluidisé (installation pilote)	4,36	64,9	—	—	64,9	2,83
11	Saarbergwerke	Utilisation en mine souterraine du gypse formé lors de la désulfuration des fumées (projet pilote)	0,27	66,7	—	—	66,7	0,18
								272,4846

(1) Taux de change : 1 Écu = 2,31867 marks allemands.
(2) Pourcentage à caractère indicatif.